

lier, lorsqu'il prit sous sa protection le pauvre petit garçon qui devint le célèbre Vallières.

Lorsque le jeune Bourget partit pour Montréal au mois de mai 1821, il ne se doutait pas dans son humilité qu'il serait, un jour, le successeur de l'évêque éminent à l'ombre duquel il allait travailler. Il arriva dans cette ville au milieu des nuages qui assombrirent les premiers temps de l'épiscopat de Mgr Lartigue. On sait que de graves difficultés avaient forcé l'évêque de laisser le Séminaire et d'aller demander l'hospitalité aux dames de l'Hôtel-Dieu.

Donner une église et un évêché à l'évêque fut alors le mot d'ordre de la population catholique de Montréal. Les citoyens du faubourg St. Laurent se distinguèrent surtout par leur zèle en faveur de cette grande œuvre.

Le Comité nommé pour la conduire à bonne fin se composait de MM. A. Tulloch, T. Truteau, P. Fiset, M. Nadeau, Leduc, Bourbonnière, Pominville, etc. MM. Denis, Benjamin Viger et Louis Joseph Lapineau donnèrent le terrain où se trouve l'église actuelle de St. Jacques.

Les souscriptions furent généreuses, et l'entreprise alla si vite que le vingt septembre mil huit cent vingt cinq, Mgr Lartigue et son secrétaire entraient dans le premier évêché de Montréal.

Le jeune secrétaire fut d'un grand secours pour le succès de cette œuvre; son zèle, son activité et le dévouement avec lequel il remplissait les devoirs de son ministère lui gagnèrent en peu de temps la confiance de son évêque et l'affection du peuple. Aussi, lorsqu'en 1836, Mgr Lartigue fut définitivement nommé évêque titulaire du diocèse de Montréal, il se hâta de s'adjoindre comme coadjuteur celui qui depuis dix ans partageait ses labeurs. Le 25 juillet 1837, le modeste enfant de Lévis était consacré évêque de Telmesse, dans la nouvelle cathédrale, au milieu d'un concours immense du peuple et du clergé; ce fut un grand jour, une fête brillante pour le diocèse de Montréal.

Trois ans plus tard, la population de Montréal se pressait encore dans la même enceinte; mais cette fois l'événement qui la réunissait était bien différent; elle venait rendre ses derniers devoirs aux restes mortels du premier évêque de Montréal. Mgr Lartigue était mort, le 19 avril 1840.

Son successeur était tout nommé d'avance; Mgr Bourget prit possession du siège épiscopal de Montréal, le 23 avril 1840. Il annonçait cet événement, le 3 mai suivant, dans un mandement tout imprégné d'humilité et du sentiment de la responsabilité immense qu'il assumait. Après avoir déploré dans des termes pleins d'amertume la mort de l'illustre défunt, il ajoutait:

« Le regret que vous cause sa mort est d'autant plus amer, que vous ne pourrez, Nos Très Chers frères, vous consoler de cette perte immense, en voyant le fardeau de l'Épiscopat passer à un sujet si peu qualifié pour remplacer auprès de vous ce savant et vertueux prélat. « Hélas! que nous sommes loin d'avoir les dispositions nécessaires pour remplir dignement les sublimes fonctions de l'Apostolat; et qu'il est à craindre que Dieu n'ait permis notre élévation que pour nous punir de nos innombrables péchés et vous châtier vous-mêmes du mépris que vous auriez fait des grâces que vous avez reçues par le ministère de cet excellent pontife. »

Paroles sublimes que la religion catholique seule peut produire dans toute leur candeur!

Le pieux évêque se mit à l'œuvre et se consacra plus que jamais à cette vie de prière et de travail à laquelle il était déjà habitué; il laissa couler de son cœur cette source intarissable de foi et de piété dont les eaux bienfaisantes fécondent depuis un demi siècle le diocèse de Montréal.

Il faudrait bien des pages pour raconter tout les bienfaits et les événements glorieux de son épiscopat. Tout ce que son âme ardente a pu lui inspirer pour détruire le vice et l'erreur, augmenter la foi et faciliter le salut des âmes dans son diocèse, il l'a fait. Les yeux toujours levés sur tous les dangers qui pouvaient menacer le troupeau confié à ses soins, il a prié, il a veillé sans cesse.

Il a fondé une quinzaine de communautés, de maisons de charité et d'éducation, et une vingtaine de sociétés, confréries ou pieuses congrégations. C'est à lui que nous devons, par exemple, l'établissement dans ce diocèse des membres éminents de la société de Jésus et des RR. PP. Oblats si populaires parmi nous, des dames de la Providence, du Bon Pasteur, de la Miséricorde, des Frères Josephites et de St. Viateur, des Pères et religieuses de Ste. Croix, l'Institut des Sourds-Muets, l'Association des Dames de charité, la Société Ste. Blandine pour les filles de service, l'Hospice St. Joseph pour les prêtres vieux et infirmes, plusieurs salles d'asile, etc., etc., etc.

Il s'est associé à toutes les généreuses aspirations, à tous les dévouements qui avaient pour but de développer la vocation religieuse dans son diocèse. Il serait heureux s'il n'avait qu'à frapper la terre du pied pour en faire sortir des légions de prêtres, de missionnaires et de reli-

gieuses qu'il voudrait envoyer dans toutes les parties de l'Amérique porter le flambeau de la foi. Il a peut-être même dans ce but louable trop contribué au développement de l'éducation classique.

Il a écrit trois à quatre cents mandements et lettres pastorales; j'ai dit que plusieurs étaient remarquables. Citons en particulier son mandement sur les *Tables Tournantes* qui a reçu, même en France, les plus grands éloges pour les connaissances théologiques et philosophiques qu'il renferme, celui sur l'Université Laval, l'incendie de Montréal, l'épidémie de 1847, les orphelins des Irlandais émigrants, les infortunes de Pie IX en 1848, l'usure, l'indépendance et l'inviolabilité des États Pontificaux, le Denier de St. Pierre, etc., etc.

Il y a là des pages admirables qui rappellent le langage des premiers Pères de l'Église, et dans lesquelles brillent comme des diamants les plus belles qualités du cœur et de l'esprit.

Dans plusieurs de ces mandements, il fait des appels chaleureux au sentiment national de la population en faveur de la colonisation, de l'industrie, et autres choses utiles au bien être et à la gloire de la patrie. Dès 1848 il déplorait les dangers de l'émigration et suppliait les Canadiens-Français de rester sur le sol de leurs pères et d'en exploiter les ressources. Il a combattu toute sa vie avec ardeur l'ivrognerie, par la prédication et l'établissement de sociétés de tempérance; il a organisé contre ce vice destructeur des croisades qui ont eu le plus grand succès.

Il a fait cinq voyages à Rome, et chaque fois il en est revenu plus zélé et plus attaché que jamais au trône pontifical.

On comprend les jouissances que le pieux évêque a dû éprouver au milieu des merveilles et des souvenirs les plus glorieux du catholicisme. En France, en Italie, à Rome surtout, on a été témoin de l'ardeur de sa foi et de sa piété, de ses efforts pour rendre ses voyages utiles à son diocèse. Le Souverain Pontife l'a honoré d'une manière spéciale et s'est plu à satisfaire tous ses pieux désirs.

C'est dans l'un de ces voyages, en 1854, qu'il composa un ouvrage sur le « Cérémonial des évêques », d'après les usages et traditions de l'Église de Rome. Cet ouvrage lui valut les félicitations les plus vives de la part du Souverain Pontife et de plusieurs des premiers personnages de la Cour romaine. Il avait déjà fait un traité sur ces questions, lorsque les Pères du premier concile de Québec avaient résolu d'adopter la liturgie romaine.

À son retour, en 1856, après deux années d'absence, il entreprit d'introduire, dans son diocèse, les rites et coutumes de cette liturgie. Le peuple, qui tenait à ses vieilles cérémonies françaises, s'en sépara avec regret et fit entendre des murmures; mais la tempête fut courte, on finit par se soumettre de bonne grâce aux réformes voulues par l'évêque, on s'est même habitué au collet romain et à l'absence du crucifix sur le Banc d'Œuvre.

L'épiscopat de Mgr. Bourget, depuis 1852, a été marqué par des événements importants; c'est l'époque de ses épreuves et de ses luttes.

Outre la question de la liturgie, il s'en est soulevé plusieurs autres qui ont vivement passionné l'opinion publique.

Le 8 juillet 1852, la cathédrale et le palais épiscopal, l'un des plus beaux édifices de la ville, construit depuis un an, devenaient la proie des flammes, dans cet incendie lamentable qui dévora une partie considérable de la ville. Lorsqu'il fut question de rebâtir la cathédrale et l'évêché, des difficultés s'élevèrent entre l'évêque et les citoyens du quartier St. Jacques. Il souriait assez à monseigneur d'aller s'établir sur le plateau situé au coin des rues St. Denis et Sherbrooke, où on lui offrait un magnifique terrain, mais n'ayant pas trouvé les avantages qu'on lui donnait satisfaisants, en vue des projets qu'il entretenait au sujet de la future cathédrale, il alla se fixer au Mont St. Joseph, où il bâtit provisoirement une chapelle et un évêché.

Il est naturel que la population canadienne française ait vu avec peine son évêque bien-aimé, s'éloigner d'elle, mais les événements donneront raison à l'évêque avant longtemps, peut-être. La cathédrale destinée, dans la pensée de monseigneur, à être le plus beau monument religieux de l'Amérique, sera au centre de la population catholique de Montréal.

Puis est venue la fameuse question de l'Institut-Canadien, qui après avoir parcouru plusieurs phases, a atteint son zénith dans l'affaire Guibord.

Que la minorité ait bien fait de laisser l'Institut-Canadien, c'est douteux, elle aurait dû rester là et lutter vaillamment, au lieu de laisser le terrain à la merci des mauvaises influences, elle aurait dû chercher à réformer et non pas détruire une institution nationale, pleine de souvenirs patriotiques. Mais une fois la séparation faite,

une fois connu et constaté que l'Institut-Canadien avait des livres dangereux pour la jeunesse, celui qui, dans ce diocèse a reçu la mission et fait la promesse de veiller sur les âmes confiées à ses soins, pouvait-il s'abstenir? Non, sans doute. Mais dit-on, il aurait pu obtenir ce qu'il voulait par des moyens plus doux, sans soulever des aigreurs et des rancunes violentes, il aurait dû s'arrêter devant la tombe et ne pas poursuivre jusque dans la mort les membres de l'Institut-Canadien. Sans doute, dans une société comme celle-ci, où toutes les religions, comme toutes les nationalités, sont appelées à se rencontrer et à se mêler dans une foule de choses, les autorités religieuses doivent tenir compte des exigences de notre position et tempérer autant que possible la rigueur de certains principes. Mais jusqu'où doit aller cette latitude, cette modération dans l'application d'un principe? Qui doit décider cette question, si ce n'est l'évêque lui-même suivant sa conscience et des connaissances que lui seul peut avoir. Il est évident que pour les catholiques sincères il n'y a alors qu'une chose à faire, c'est de se soumettre ou d'en appeler à l'autorité supérieure.

Enfin à ces brûlantes questions est venue se joindre celle plus importante encore du démembrement de la paroisse de Montréal. Ici, c'est l'évêque contre le séminaire et le gouvernement. Croyant que dans l'intérêt de la population catholique de Montréal, il était approposé de diviser la paroisse de Montréal, Monseigneur entreprit de le faire. Le Séminaire qui possède de par la loi et les autorités ecclésiastiques, depuis un temps immémorial, le titre et les droits de curé de la paroisse de Montréal, et qui croyait répondre suffisamment aux besoins de la population catholique en établissant des succursales, soumit au souverain pontife les objections qu'il avait à se soumettre à tous les désirs de l'évêque. Plusieurs de ces objections furent maintenues, d'autres furent écartées, il y eut même des concessions de part et d'autre, et finalement un décret intervint autorisant l'érection canonique de nouvelles paroisses, à la condition que les curés seraient désignés par le séminaire et nommés par l'évêque.

De nouvelles difficultés surgirent alors au sujet de l'interprétation de ce décret, les messieurs du séminaire prétendant qu'il ne donnait pas à l'évêque le droit d'établir des paroisses purement canoniques, mais des paroisses ordinaires. Monseigneur, cependant, procéda à ériger des paroisses canoniques suivant le sens qu'il donnait au décret. Mais lorsque les curés des nouvelles paroisses voulurent avoir des registres, les autorités judiciaires refusèrent de leur en donner en disant que la loi ne reconnaissant pas les paroisses canoniques, le curé seul de la paroisse civile pouvait tenir des registres. Pendant ce temps là, le Séminaire appelait à Rome de la décision de l'évêque.

Il y a quelques mois, l'archevêque de Québec était chargé par les autorités romaines de faire une enquête sur certains faits se rapportant aux questions débattues et de faire rapport. La cause est donc en appel, et avouons-le, il faut qu'elle présente des difficultés pour que les autorités romaines chargées de la décider y consacrent autant de peine et un temps si considérable. Il est malheureux que cette affaire ait été portée devant le public sous des formes plus ou moins dangereuses, qu'elle soit tombée dans le domaine politique où elle a créé beaucoup de malaise.

Il est aisé de saisir la pensée qui inspire monseigneur dans ces questions, comme dans tous les autres actes de la vie, c'est de mettre complètement l'église du Canada sous le contrôle et la direction des doctrines et de la discipline romaines, de faire prévaloir le principe de l'autorité ecclésiastique dans toute sa plénitude vis à vis des fidèles et du pouvoir civil. C'est le principe que le séminaire et l'évêque ont cherché à faire triompher en commun dans l'affaire Guibord et que les tribunaux ont consacré. Réaliser cet objet est une bonne œuvre que tous les Canadiens-français doivent avoir à cœur, pourvu que cela se fasse avec prudence, en tenant compte du milieu où nous vivons, sans soulever inutilement des luttes qui ne pourraient qu'entraver la réalisation de cet objet. En vue des complications que l'avenir peut nous réserver, nous avons tout l'intérêt du monde à assurer, à couronner, pendant que nous le pouvons, l'édifice de nos libertés religieuses et nationales, à le mettre à l'abri des orages et des tempêtes.

En politique, monseigneur Bourget a toujours fait preuve d'une grande prudence, il s'est appliqué à garder la neutralité entre les partis qui se disputaient les faveurs de l'opinion publique, même sur la question de Confédération. Lorsque le peuple fut appelé à juger la conduite de ceux qui avaient voté ce système politique sans le lui soumettre, on sait ce qui arriva. Monseigneur Bourget comprit que la religion n'était pas intéressée à prendre la responsabilité d'une constitution qui pouvait renfermer des dangers, il respecta les convictions